

LE CANTON DE LA CHAISE-DIEU



hors-série n° 28
des Chroniques Historiques du
Livradois-Forez
1995

BORNES DE DOMAINES AUTOUR DE LA CHAISE-DIEU

Gérard BOUDET

Le promeneur attentif aura remarqué dans les forêts de nombreuses pierres plantées dans le sol, formant un maillage, délimitant des parcelles. Souvent le passage d'une parcelle ainsi délimitée à l'autre se traduit par un changement de végétation. Ces pierres sont des marques de limites de propriétés, et notre époque moderne tend à les remplacer par des modèles en plastique. C'est une tradition très ancienne à laquelle l'abbaye de La Chaise-Dieu n'a pas failli pour délimiter certains de ses domaines, parfois avec des bornes plus imposantes et portant des symboles d'identification.

Nous avons trouvé plus d'une quarantaine de ces bornes, essentiellement dans les bois autour de La Chaise-Dieu. Mais d'après une description de J. de Seauve¹ il en existe d'autres. Toutefois certaines ont disparu, et cet auteur ne les a pas toutes repérées : nous avons découvert des bornes qu'il n'a pas mentionnées. Ces bornes marquent encore aujourd'hui des limites de propriétés.

Les différents modèles de bornes

Ces bornes se classent suivant trois catégories selon les signes gravés qui les décorent :

- bornes armoriées
- bornes avec la main de Saint Robert
- bornes avec une crosse

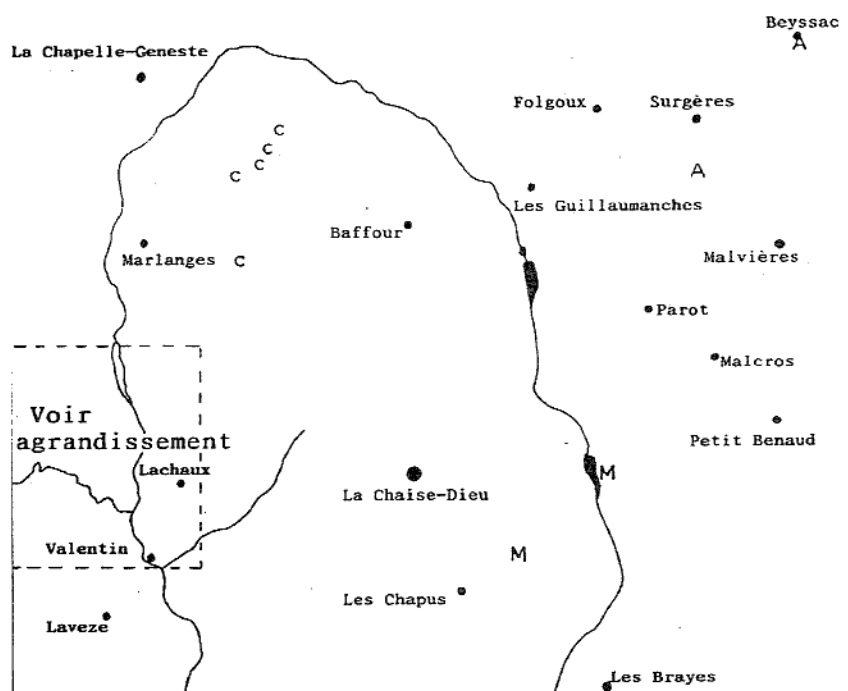
Les bornes armoriées sont peu nombreuses : quatre ont été trouvées. Deux d'entre elles portent les armoiries de Richelieu : "d'argent à trois chevrons de gueules" (les émaux sont évidemment absents). L'écu

est timbré d'une crosse. J. de Seauve² n'avait repéré qu'une seule borne de ce type. Le motif héraldique rappelle les dessins ornant les moules à beurre et ces pierres sont parfois appelées pierre du beurre. Les deux autres sont ornées, sur une face, des armoiries des Polignac : "fascé d'argent et de gueules de six pièces"³. Au dos, ces bornes sont décorées d'un écu meublé d'un avant bras et d'une main se refermant sur un parchemin. Ce motif s'estompe, usé par les intempéries. Il symbolise la main de Saint Robert, fondateur de La Chaise-Dieu, tenant la règle bénédictine.

Nous avons rencontré deux autres bornes, non armoriées, mais gravées d'une ou de deux mains de Saint Robert.

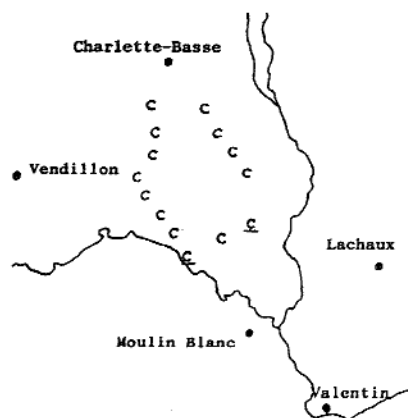
La plupart des bornes sont décorées d'une crosse. Le dessin est varié et doit correspondre probablement à des époques ou à des graveurs différents.

Les dimensions sont diverses. La plupart sortent du sol sur une hauteur de moins d'un mètre et même parfois seulement d'une vingtaine de centimètres. Parmi ces dernières, quelques unes avaient probablement une hauteur initiale plus importante, le motif, la crosse le plus souvent,



Emplacements des bornes aux nord et à l'est de La Chaise-Dieu.
A : bornes armoriées ; M : bornes ornées de la main de Saint Robert ;

(1) Jacques de Seauve "Bornes sculptées de l'abbaye de La Chaise-Dieu", *Almanach de Brioude*, 1935.
(2) Voir note N 1.
(3) Christian Lauranson-Rosaz, *L'Auvergne et ses marges (Velay Gévaudan) du VIIIe au XIe siècle*, 1987.



Agrandissement : les bornes
dans le bois de Moulin Blanc.

est en partie enfouie dans le sol. Cet enfoncement est naturel dans des terrains peu stable, marécageux, ou artificiel lors de travaux agricoles, de remblaiement ...

D'autres bornes, peu nombreuses, sont très grandes, environ deux mètres au dessus du sol. Elles semblent marquer une rupture d'alignement, un coin du domaine délimité.

Elles sont taillées dans le granite extrait des environs des Guillaumanches.

Emplacement des bornes

Le motif ornant les bornes est très simple et parfois mal conservé, il ne présente pas un grand intérêt artistique. L'attrait principal de ces bornes réside dans leurs emplacements qui marquent les limites d'un domaine. Nous les avons groupés en cinq secteurs :

- la forêt de Lamandie
- le bois de Moulin Blanc
- le bois de Mozun
- les bornes de Beyssac et Surgères
- la forêt du Breuil

Dans la forêt du Breuil, une borne se trouve à l'orée de la forêt, sur le chemin conduisant de La Chaise-Dieu aux Brayes, elle est ornée d'une main de Saint Robert. C'est la borne la plus proche de La Chaise-Dieu. Récemment elle fut cassée par des bûcherons puis recollée. Sur les berges de l'étang du Breuil on remarquera une autre borne portant deux mains de Saint Robert.

Au levant de La Chaise-Dieu nous



Main de Saint Robert, près du chemin reliant La Chaise-Dieu aux Brayes.

avons reconnu deux autres bornes avec une main de Saint Robert sur une face et les armoiries des Polignac sur l'autre, déjà signalées par Georges Paul⁴. Elles sont sur la commune de Malvières, plantées dans les bois au dessus de Surgères et dans le village de Beyssac. Cette dernière, d'après le témoignage d'habitants du lieu, aurait été déplacée lors de la construction de la route, perdant ainsi de son intérêt. La borne du bois de Surgères est en mauvais état et le haut est cassé. Elle ne semble pas avoir été déplacée et les armoiries des Polignac regardent du côté de La Chaise-Dieu. Ces deux bornes marquent la limite entre les possessions de l'abbaye de La Chaise-Dieu et la seigneurie de

Beaumont. Le village de Beaumont (commune de Saint-Victor-sur-Arlanc) possédait jadis un château tenu par la famille du même nom⁵. La famille de Beaumont fut généreuse envers l'abbaye en cédant à Saint Robert des terres pour s'installer. La dernière descendante de cette famille, Eglène, épouse vers 1230, Bertrand de Chalencon et la seigneurie de Beaumont passe ainsi aux Chalencon⁶. Quelques générations plus tard, vers 1349, Guillaume de Chalencon se marie avec Walpurgie de Polignac, soeur de Armand IX et Armand X. Ces derniers n'ayant pas de postérité, l'héritier des Polignac est Pierre de Chalencon, fils aîné de Walpurgie. Cette succession s'effectue avec un long procès : de 1421 à

(4) Georges Paul "Les bornes sculptées de l'Abbaye de La Chaise Dieu", *Bulletin de la Société Académique du Puy et de la Haute-Loire*, tome XXVII, 1945.

(5) Voir note N 3.

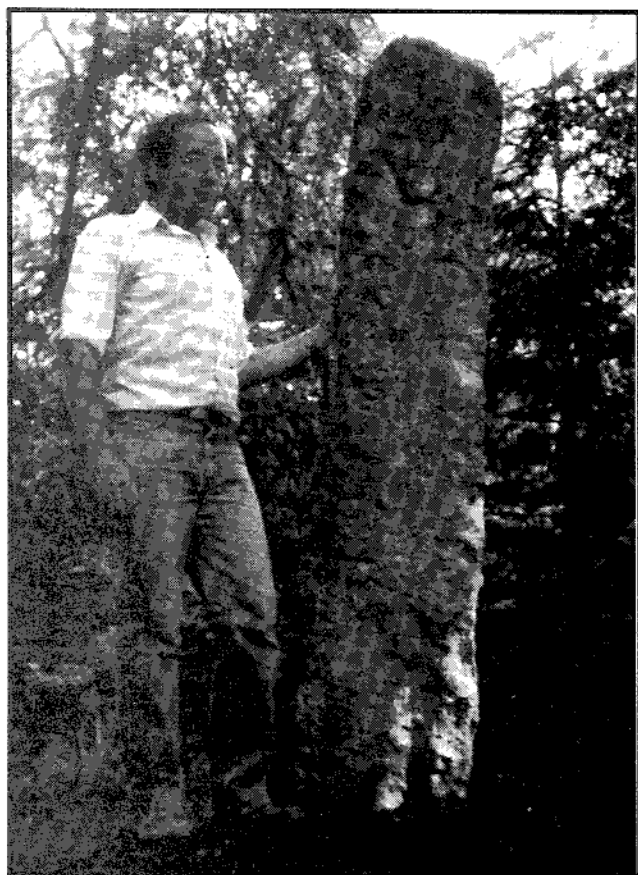
(6) Abbé Régis Pontvianne *La ville et le canton de Craponne*, 1908.



Borne armoriée à Beyssac.



Borne armoriée dans les bois au-dessus de Surgères.



Une des plus grandes bornes, dans le bois de Moulin Blanc, gravée d'une crosse.



Une petite borne du bois de Moulin Blanc.



Borne dans le bois de Mozun, gravée d'une crose.



"Pierre du beurre" dans la forêt de Lamandic.

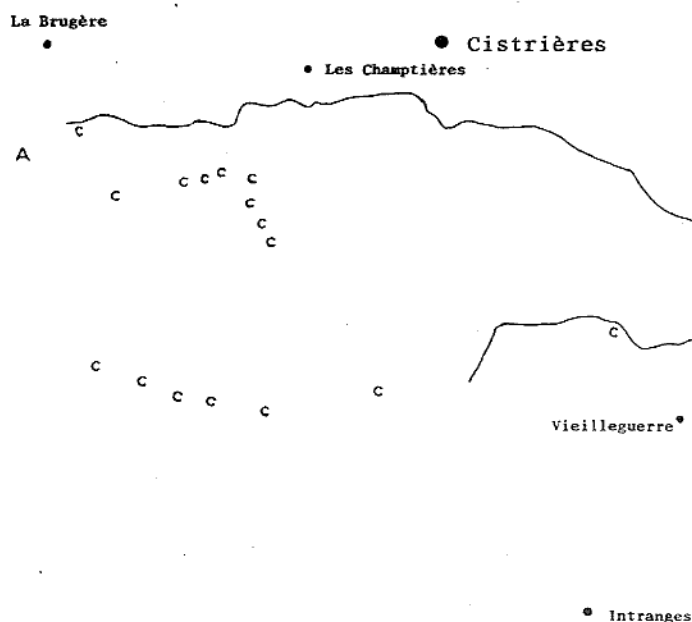
1464. Mais Pierre de Chalencon doit relever le nom et les armes des Polignac⁷. Ainsi la seigneurie de Beaumont est tenue par les Polignac, ce qui explique les armoiries observées sur les bornes de Surgères et de Beyssac.

Le secteur du bois de Moulin Blanc est beaucoup plus riche puisque nous avons dénombré quatorze bornes sur une étendue assez limitée. Toutes sont décorées d'une crose. L'une d'entre elles est cassée à sa partie supérieure et l'on ne distingue que le bas de la crose reconnaissable par comparaison avec les autres bornes. Des témoins nous affirment qu'il existait une autre borne au niveau de la petite route descendant vers l'ancien moulin de Charlette, sur les rives de la Senouire. Cette borne disparaît lors de la construction de la route. Elle fermait au nord un domaine ainsi bien délimité. Remarquons encore que toutes les crosses sont tournées vers l'intérieur de ce domaine. Au sud les deux angles sont marqués par deux bornes d'environ deux mètres au-dessus du



Borne, gravée d'une crose, dans la forêt de Lamandic.

(7) Pierre-Roger Gaussin, "Cinq siècles de politique matrimoniale chez les Polignac", *Cahiers de la Haute-Loire*, 1975.



Emplacements des bornes dans la forêt de Lamandie.
A : bornes armoriées ; C : bornes gravées d'une crosse.

sol, ce sont les plus grandes que nous ayons décelées.

Dans le bois de Mozun (commune de La Chapelle-Geneste), au nord de La Chaise-Dieu, nous avons retrouvé cinq bornes toutes gravées d'une crosse. D'après J. de Seauveet des témoins il devait exister d'autres bornes, certaines avec une main de Saint Robert. Elles sont disposées le long d'un fossé qui marquait la limite d'une propriété. Signalons, le long de ce fossé, une autre borne sur laquelle ne figure aucune marque et taillée dans une roche de nature différente. Nous avons également repéré deux bornes déterrées, dont l'une est enfouie et disparaîtra bientôt. Il n'a pas été possible de relever des marques sur ces dernières, elles existent probablement sur la face cachée, tournée vers le sol.

Enfin, dans la vaste forêt de Lamandie (commune de Cistrières, Berbezit et Connangles) la découverte de dix-neuf bornes ont agrémenté nos nombreuses promenades. La surface à explorer est très importante et tous les recoins de la forêt n'ont pas été visités. Là encore J. de Seauve⁸ signale un plus grand nombre de bornes. Nous avons trouvé la plupart de ces bornes au couchant de la forêt. Une grande borne isolée est située vers le hameau de Vieille-

guerre. Nos recherches pour effectuer un enchaînement entre cette dernière et les autres, sont restées vaines. La crosse est sculptée sur toutes sauf une qui est armoriée. Comme dans le bois de Moulin Blanc, les crosses sont tournées vers l'intérieur du secteur délimité, mais pour la borne armoriée l'écu regarde l'extérieur du domaine. Les armoi-

ries, à trois chevrons, sont celles du Cardinal de Richelieu qui fut aussi Abbé de La Chaise-Dieu. Une autre "pierre du beurre" était en place il y a quelques années ; elle fut arrachée, avec une borne décorée d'une crosse, lors de travaux forestiers et récupérée par un casadéen. Mais malheureusement l'emplacement d'origine a disparu.

Une croix servant de borne de limite

A la limite du canton de La Chaise-Dieu, sur la commune de Monlet, près du village de Malaguet, se trouve une croix, qui, d'après G. Paul⁹, aurait servi de limite entre les propriétés de l'abbaye de La Chaise-Dieu et celles de la famille Tourzel, seigneur d'Allègre depuis 1385. La croix en fer forgé est plus récente. Le piédestal de cette croix est gravé des armoiries de la famille Tourzel : "de gueules à la tour crénelée d'argent, ajourée et maçonnée de sable". Ces armoiries sont antérieures au XVI^e siècle car par la suite cette famille rajouta six fleurs de lis d'or, trois de chaque côté de la tour, posées en pal¹⁰. Ces dernières armoiries étaient peintes dans la chapelle Notre-Dame de l'Oratoire à Allègre.



Borne, gravée d'une crosse, dans la forêt de Lamandie.

(8) Voir note N 1.

(9) Voir note N 4.

(10) Georges Paul "La baronnie et le marquisat d'Allègre" publications de la Société des études locales, n°7, 1927. Felix et Emmanuel Grellet de la Deyte, *Le château, la ville et les seigneurs d'Allègre*, 1929.



Borne, gravée d'une crosse, dans la forêt de Lamandie.



Borne, gravée d'une crosse, dans la forêt de Lamandie.

Nous n'avons pas décelé sur le piédestal de la croix les armoiries de l'abbaye de La Chaise-Dieu signalées dans la communication de G. Paul¹¹.

Essai de datation

Le dessin des crosses ne permet pas une datation. Tout au plus pouvons nous remarquer pour les crosses, la figure la plus courante, des représentations différentes dues à des époques ou des artistes distincts. Seul un document d'archives indiquant un bornage donnerait une date précise, comme ce fut le cas pour d'autres bornes, par exemple dans les Monts du Forez¹². Les archives de l'abbaye de La Chaise-Dieu renferment de tels actes de bornage, cependant nous n'avons pas encore découvert ceux correspondant aux do-

maines étudiés ici. Mais l'héraldique apporte des éléments de réponses intéressants pour dater approximativement les bornes armoriées.

Le Cardinal de Richelieu fut abbé de La Chaise-Dieu de 1629 à 1642, et son frère de 1643 à 1653¹³, ce qui nous donne l'époque où furent plantées les deux "pierres du beurre" ornées de leurs armoiries.

Les bornes de Beyssac et Surgères sont décorées des armoiries des Polignac et marquent la limite entre les possessions de l'abbaye et la seigneurie de Beaumont. Or, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, les Polignac sont seigneurs de Beaumont à partir de 1421 ou même 1464 si l'on retient la date de la fin du procès réglant la succession. Nos deux bornes sont donc postérieures à cette date. L'autre face de ces deux bornes est ornée d'une main de Saint

Robert. Le Roi Louis XII attribua des armoiries à l'abbaye casadéenne en 1501. Peu de temps après on ajouta sur ces armoiries la main de Saint Robert posée en pal. Cette main de Saint Robert devait être utilisée comme emblème de l'abbaye avant 1501. Si les bornes avaient été plantées après cette date les moines casadéens auraient vraisemblablement utilisé leurs armoiries. Elles sont donc antérieures à 1501. Les symboles ornant les bornes de Beyssac et de Surgères, armoiries des Polignac et main de Saint Robert, permettent d'estimer la date de leurs implantations : la seconde moitié du XVe siècle.

L'auteur remercie d'avance les personnes qui pourraient lui signaler d'autres bornes autour de La Chaise-Dieu, afin de compléter cette étude.

(11) Voir note N 4.

(12) Michel Boy, René L'Héritier, Jean-Luc Mavel, "Les bornes seigneuriales armoriées de la montagne des Halles Basses", *Chroniques historiques d'Ambert et de son arrondissement*, 1991

(13) Pierre-Roger Gaussin : *Huit siècles d'histoire : l'abbaye de La Chaise-Dieu 1043-1790*, 1967.